

Salle Multi-activités d'Arlanc**Procès-Verbal de séance**

M. le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (49 présents, 13 pouvoirs, 62 votants).

Marie-Laure NUNÈS est désignée secrétaire de séance.

1

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Compte-rendu des décisions**

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- le marché de services assurances - avenant lot n°1 - dommage aux biens ;
- le futur siège ALF - avenant lot n°3 - gros œuvre ;
- la Maison de l'enfance - avenant lot n°2 - menuiseries intérieures ;
- une demande de subvention à l'ANAH pour le suivi de l'OPAH-Ru année 2025 ;
- une demande de subvention pour la plateforme logistique décentralisée - phase 2 ;
- la tarification des services culturels - location de pianos ;
- une candidature AAP Sport santé ;
- une aide aux commerces - EI S. Drapeau ;
- une aide aux commerces - Quincaillerie Grillet ;
- une aide aux commerces - SAS Méditerranée ;
- une aide aux commerces - La Bar Ricq ;
- une aide aux commerces - Restaurant le Ch'ti Père ;
- une aide aux commerces - L'Optique ;
- les aides à l'habitat - juillet 2025 ;
- une demande de subvention LEADER pour le projet de filière « viande locale » ;
- une demande de subvention au CD63 pour l'aménagement de la ZA des Barthes ;
- un prêt exceptionnel de véhicule au CLIC LF ;
- les aides à l'Habitat - France Rénov - septembre 2025 ;
- un appel à projet de la DRAAF – pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier ;
- une demande de subvention Leader pour la Destination Grand R ;
- un marché de travaux pour le futur siège d'ALF - Avenant lot n°3 gros œuvre ;
- un marché de travaux pour le plan d'eau de Fournols - avenant n°1 Lot n°1 ;
- les tarifs des activités ALSH ;
- les aides à l'habitat - France Rénov 2025 – octobre ;
- un avenant au marché de travaux pour la rénovation Gare de l'Utopie ;
- un avenant au marché de travaux – pour le réaménagement de la Maison de l'Enfance d'Arlanc ;
- une suspension de la procédure CDNPS ;

AR Prefecture

063-200070761-20260129-2026_01_29_00-DE

Reçu le 05/02/2026

- la fixation des tarifs des couches lavables ;
- les tarifs pour les matériels perdus ou dégradés ;
- l'actualisation des tarifs des activités d'ALSH ;
- des virements de crédits de chapitre à chapitre n°2 ;

0. ADG – Approbation du PV des conseils des 24 juillet et 25 septembre 2025

Cf. délibération n°1

Unanimité.

1. FIN – Décision Modificative

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Marc Joubert : « Pourquoi reprendre la provision sur le bâtiment ? »

Hélène Girard : « Les travaux sont en cours ; même si on n'en a plus besoin dans l'immédiat, on vous propose de la reprendre et qu'elle rentre dans les résultats 2025 ; Je ne sais pas si j'ai répondu. »

Marc Joubert : « Cela veut dire qu'on ne va pas la dépenser sur ce projet-là ? »

Hélène Girard : « En ce qui concerne la communauté de communes, on est dans un système de provisions semi-budgétaires ; c'est-à-dire que lorsqu'on la constate, c'est une dépense qui pèse sur l'équilibre de fonctionnement ; et lorsqu'on la reprend, elle rentre dans les recettes de fonctionnement. Elle va donc rentrer dans les équilibres de fonctionnement et par le jeu de l'affectation des résultats en fin d'année, elle viendra couvrir une partie du déficit d'investissement de l'exercice 2025. »

2. FIN. Clôture du Budget annexe « Lotissement route de Beurières »

Cf. délibération n°2

Unanimité.

3. FIN. Annulation d'une recette locative

Cf. délibération n°3

Unanimité.

4. FIN. Fixation des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2025 et provisoires pour l'exercice 2026

Cf. délibération n°4

Unanimité.

5. FIN. Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiements pour l'élaboration du PLUi-H d'ALF

Cf. délibération n°5

AR Prefecture

063-200070761-20260129-2026_01_29_00-DE

Reçu le 05/02/2026

Unanimité.

François Dauphin en charge de la mise en place du PLUi-H rappelle aux communes qu'un registre de concertation pour les élus leur a été transmis et que leurs avis sont très importants pour la mise en place de ce projet.

Didier Liennart informe les élus communautaires que le groupe de travail chargé de travailler sur les problématiques du PLUi s'est réuni. Les membres de ce groupe de travail sont en train d'élaborer une motion ; ils vont ensuite rencontrer les parlementaires à ce sujet ; ils sont encore en attente de certaines données et notamment du nombre de hameaux par commune pour la finaliser

3

6. FIN. Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement

Cf. délibération n°6

Unanimité.

7. ECO. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissements

Cf. délibération n°7

Unanimité.

8. RH. Modification du Tableau des emplois

Cf. délibération n°8

Unanimité.

9. RH – Renouvellement d'adhésion à l'assistance retraite du CDG 63 pour la période 2026-2028

Cf. délibération n°9

Unanimité.

Présentation du Rapport Social Unique

Information

10. RH – Convention avec le CDG63 pour le renouvellement des contrats d'assurance garantissant contre le risque statutaire

Cf. délibération n°10

Unanimité.

11. RH – Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le CDG63

Cf. délibération n°11

Unanimité

12. RH – Adhésion à la convention de participation « santé » proposée le CDG63

Cf. délibération n°12

Unanimité.

Cf. délibération n°13

Unanimité.

14. ADG -Modification de l'intérêt communautaire

Cf. délibération n°14

Unanimité.



II – PÔLE « ENFANCE / JEUNESSE »

15. Convention territoriale globale 2026/2030 d'ALF avec la CAF63, le CIAS, et la Ville d'Ambert

Cf. délibération n°15

Majorité (60 votes « pour », 1 vote « contre », 1 abstention)

Marc Joubert déclare que malgré tout ce qui a été dit, il préfère attendre de recevoir les informations qui doivent être transmises ultérieurement. Aussi il s'abstiendra.

II – PÔLE « ÉCONOMIE »

16A. ECO. Déclassement et désaffectation du domaine public du complexe hôtelier « le Forez » au Brugeron

Cf. délibération n°16A

Unanimité.

16B. ECO. Vente du complexe hôtelier « Le Forez »

Cf. délibération n°16B

Unanimité.

Guy Gorbinet, Vice-président en charge du Tourisme et des équipements touristiques rappelle qu'en avril 2025, une nouvelle estimation des domaines relative au complexe hôtelier du Brugeron est parvenue à ALF, et qu'elle s'élevait à 490 000 €.

Des agences immobilières ont été contactées avec ce nouveau montant.

Une offre d'achat est parvenue récemment à 515 000 € dont 22 000 € de frais d'agence pour l'agence DOHM immobilier. Le prix vendeur est donc de 493 000 € et rentre dans la fourchette requise par l'estimation des domaines. L'acheteur déclare qu'il aura recours à un financement pour réaliser son acquisition.

Une rencontre réunissant, en plus du vice-président, le maire du Brugeron, le président d'ALF ainsi que le directeur du pôle « économie » a eu lieu avec l'acheteur ; le candidat s'avère sérieux : il a pour projet d'ouvrir un lieu d'accueil pour les personnes handicapées ainsi que pour les aidants ; des stages pour ces derniers seront organisés régulièrement. L'acheteur possède déjà des établissements ailleurs, il souhaite avoir la propriété de l'établissement rapidement afin de mettre en œuvre son projet dès que possible.

Daniel Barrier : « quid du réseau de chaleur qui alimente la mairie, la boulangerie et son logement, ainsi que le complexe hôtelier ? »

M. Le Président : « Dans l'immédiat, l'acheteur ne souhaite pas acquérir la chaufferie, il désire être utilisateur. »

Guy Gorbinet : « Oui, effectivement l'acquéreur veut être utilisateur et donc acheter des calories. Cela signifie qu'il va falloir revoir la chaudière puisque je le rappelle – et M. Bayle peut confirmer – la chaudière ne fonctionne que sur le fuel. Elle ne fonctionne pas comme elle devrait fonctionner. Donc il va falloir la réviser avant de la remettre en route. »

Daniel Barrier : « En fait on va vendre le bâtiment mais on va conserver la charge ? »

Guy Gorbinet : « Non, non, pas du tout ! On garde seulement la chaudière. On vend le bâtiment et on vend des calories... »

Daniel Barrier : « Oui, mais on a toujours dit que cette chaudière était surdimensionnée pour ce qu'on veut en faire ... donc la charge ... »

Guy Gorbinet : « Cependant à l'instant T, l'acheteur ne veut pas de la chaudière ; il veut simplement payer les calories... »

Marc Joubert : « Mais est-ce que la chaudière est dans le bâtiment ? »

brouhaha

Jean Savinel : « Elle est surdimensionnée quand le complexe hôtelier ne fonctionne pas, mais lorsqu'il fonctionne, la puissance de cette chaudière convient. Certes, elle a quelques années maintenant ; il y aura sans doute des éléments à revoir ... »

Daniel Barrier : « De toute façon, on ne connaît pas le fonctionnement de ce type de chauffage... »

Jean Savinel : « On doit certainement avoir la puissance calorifique qui convient à ce type de bâtiment en fonction des températures moyennes... »

Daniel Barrier : « Je suis tout à fait d'accord pour que nous vendions ce bâtiment, mais on doit prendre en considération que si on conserve les charges qui lui sont associées, ce n'est pas bon. »

Jean Savinel : « Actuellement, ce n'est que le fuel, puisque seuls le logement et la boulangerie tirent dessus, et la mairie aussi... donc il ne doit y avoir qu'un quart de la puissance demandée... À côté il y a les plaquettes, la biomasse, et donc le fuel... Peut-être que cette chaudière biomasse sera à changer et à remplacer par un autre type d'énergie. »

M. le Président : « Si c'est ta question Daniel, eh bien ! pour l'instant, effectivement, on va démarrer comme ça : avec les consommations d'énergies qu'ils paieront, comme le fait la mairie aujourd'hui, mais après certainement que ces grosses chaudières ... »

Daniel Barrier : « Oui, mais s'il ne reste que la mairie il vaudrait mieux que la communauté de communes lui paye une belle chaudière à granules ... elle s'en sortirait beaucoup mieux. Moi, ce qui me gêne, -- je suis tout à fait d'accord pour la vente de ce bâtiment puisque depuis le temps qu'on veut le vendre il faut le vendre bien sûr -- mais ce qui me gêne, c'est que l'on garde la charge qui va avec ! C'est seulement cela mon problème. »

Jean Savinel : « Mais la charge, on va la refacturer puisqu'on va vendre les calories. Si on les vend à perte d'accord, ... mais j'espère bien que ce n'est pas ce que nous allons faire... »

Inaudible

Guy Gorbinet : « Non ! non ! c'est un bâtiment à part, totalement indépendant. En gros c'est un petit réseau de chaleur, et la chaudière est totalement en dehors du bâtiment que l'on souhaite vendre. »

Daniel Barrier : « Mais c'est un aspect que vous avez quand même abordé avec l'acheteur ? J'espère que vous allez lui faire signer un engagement d'acheter les calories de ce réseau de chaleur. »

Guy Gorbinet : « Tout à fait ... et elle n'a pas le choix de toute façon. »

Daniel Barrier : « Mais si ! elle peut installer une chaudière ! »

Guy Gorbinet : « Non, elle nous a dit qu'elle ne voulait pas s'occuper de cela ; elle voulait juste acheter des calories, voilà ce qu'elle nous a dit, MM Bayle et Forestier peuvent le confirmer. »

Marc Joubert : « Ne pas avoir de contrat de vente de calories, c'est ce qui a fait capoter un projet de chaufferie et de réseau de chaleur à Viverols. Parce que financer un projet, quand on n'a pas de clients, c'est compliqué ! Aujourd'hui, ce projet, il existe ; Daniel a raison, ce serait bien d'avoir un contrat de vente de calories avec le potentiel acheteur. La deuxième chose, Guy je regrette, tu parles trop vite et on n'a pas compris les chiffres, je ne suis pas le seul. On le vend combien ? »

Guy Gorbinet : « On le vend 515 000 €, 22 000 € qui sont pour l'agence Dohm, la soustraction fait que nous le vendons 493 000 € net vendeur et nous sommes dans la fourchette de l'estimation des Domaines qui était de 490 000. »

Inaudible

Guy Gorbinet : « Non, il me semble qu'il reste un an sur un emprunt. Après on ne va pas revenir en arrière, mais je rappelle que nous avons récupéré cet établissement lors de la fusion des communautés de communes en 2017 ; en ce qui me concerne, je pense qu'avoir l'opportunité d'un acquéreur sérieux, c'est une bonne chose car cela va remettre de l'activité dans la commune, -- et Daniel (Forestier) et M. Bayle doivent penser la même chose – le bâtiment était fermé depuis deux ans ; il ne faut pas passer à côté de cette opportunité car je ne pense pas qu'il y ait foule de candidats pour l'achat de ce bâtiment. »

Inaudible

Arnaud Provenchère : « Excusez-moi d'insister mais je pense que Marc a raison, cette chaudière est une charge, les réseaux de chaleur sont souvent déficitaires, peut-être faut-il insister auprès de l'acquéreur pour qu'il prenne la chaudière avec le bâtiment ? »

Guy Gorbinet : « Arnaud, tu peux venir avec nous, mais si tu lui dit ça, elle n'achètera pas. »

Inaudible

Arnaud Provenchère : « Jean-François, tu étais sur place qu'est ce que tu en dis, toi ? tu es quand même le Maire du Brugeron, ... moi je n'étais pas présent, donc c'est difficile... mais de l'extérieur, cela me paraît cohérent de vendre un bâtiment avec son moyen de chauffage ? »

M. le Président : « Oui mais cela nous obligerait de mettre un moyen de chauffage pour la boulangerie et son logement, ainsi que pour la mairie. Cela fait aussi d'autres frais... il faut donc savoir ce que l'on veut. Si on te proposais à toi, d'acheter la chaudière en même temps que le bâtiment, qu'est-ce que tu dirais ? ... Avec cette chaudière surdimensionnée, ce n'est pas possible, ... ou alors on la lui donne ? Mais même si on la lui donne, elle n'en veut pas. »

Simon Rodier : « Je vous rappelle que ce n'est pas la chaudière qui est dévolue à ce bâtiment ; c'est un mini-réseau de chaleur ; où certes, le principal client est le bâtiment du Forez, mais à la base, c'est un réseau de chaleur public comme il en existe ailleurs. La difficulté c'est qu'il y a un très gros client. »

Inaudible

Simon Rodier poursuit son explication en indiquant que la personne qui achète n'est donc pas intéressée par un réseau de chaleur ; elle achète juste un bien pour assurer son activité professionnelle.

Inaudible

Simon Rodier : « Très clairement, il faudra supprimer le réseau de chaleur si elle met fin au contrat, on n'aura pas le choix, il faudra voir avec les autres clients comme on va gérer. »

Guy Gorbinet : « De toute façon, vu la dimension, quand il est présent, il est obligé de se raccorder au réseau de chaleur. C'est comme tous les réseaux de chaleur maintenant, ils sont obligés de se raccorder. Après comme disait David, si elle ne le souhaite pas, on reverra la copie. »

David Bost : « De toute façon, aujourd'hui on est sur un système qui fonctionne sans cela. Donc, on le remet en route... Si ça marche avec le bâtiment, tant mieux ; si cela ne marche pas, on fermera la

AR Prefecture

063-200070761-20260129-2026_01_29_00-DE
Reçu le 05/02/2026

vanne, et on reviendra sur le système actuel ... voire on changera le système ; on se met en indépendant, et elle se débrouille de son côté. »

M. le Président : « Tu veux rajouter quelque chose Jean-François ? »

Jean-François Bayle : « Oui la chaudière est indépendante du bâtiment du Forez, donc le jour où cela n'ira plus, en effet, on peut changer de moyen mais... tant que le Forez ne tourne pas, il est certain qu'elle n'est pas en pleine capacité. »

Marc Joubert : « On peut quand même supposer que la chaudière a été installée en fonction de la puissance requise pour faire fonctionner le bâtiment. Et question subsidiaire : la chaufferie n'est pas sur la même parcelle ? »

Jean-François Bayle : « Non la chaudière est sur une parcelle à part, intercommunale. »

M. le Président : « On avait bien compris qu'il nous fallait un porteur de projet sérieux. Et là c'est le cas : il est motivé, il reprend le bâtiment en l'état, et il a déjà fait venir des entreprises pour effectuer les travaux. Voilà ! »

En l'absence d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

17. ECO – Cession de parcelles à la commune du Brugeron

Cf. délibération n°17

Unanimité

18. ECO – Annulation du Loyer du GRETA

Cf. délibération n°18

Unanimité

19. ECO. Indemnisation exceptionnelle du locataire du multiple rural de Saillant

Cf. délibération n°19

Unanimité.

20. ECO. Levée d'option de l'atelier-relais Boulangerie de Vertolaye

Cf. délibération n°20

Unanimité.

III – PÔLE « AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE »

21. ADT. Vente d'une ancienne grange à la Commune de Chaumont le Bourg.

Cf. délibération n°21

Unanimité.

22. ADT. Foncier forestier et gestion mutualisée

Cf. délibération n°22

Unanimité.

23. ADT. Modification de la convention avec l'association « service de remplacement agricole » du Puy-de-Dôme

Cf. délibération n°23

Majorité ((61 votes « pour », 1 vote « contre »).

Marc Joubert : « Est-ce qu'il n'est pas plus intéressant pour un agriculteur dont l'enfant est hospitalisé, de l'accompagner à l'hôpital pendant plus de cinq jours ? »

François Dauphin : « Oui, justement, c'est ce que nous avons modifié dans la convention parce qu'avant ça n'existait pas, la commission a souhaité le rajouter ; on fera le point la prochaine fois, car nous avons constaté que l'enveloppe n'était pas complètement utilisée, ...donc nous avons pensé à changer les conditions afin qu'elle le soit... mais attention, nous voulons rester à enveloppe constante ! Il ne s'agit pas de la dépasser. »

Simon Rodier : « Marc, il est vrai que ce n'est pas beaucoup, mais il y a aussi des assurances complémentaires aussi... »

François Dauphin : « Cela leur laisse effectivement le temps de se retourner et de voir avec leur assurance. Parce qu'avec le service de remplacement, il s'agit d'avoir les aides tout de suite ! »

Marc Joubert : « Je préférerais en ce qui me concerne être présent aux côtés de mon enfant à l'hôpital pendant cinq jours plutôt que trois seulement. Voilà ! C'est pour cette raison que j'aurais préféré qu'on ne fasse pas évoluer le montant, j'aurais gardé les cinq jours. »

M. le Président : « C'est un début, après on pourra peut-être améliorer... pour l'instant on suit la commission ? »

En l'absence d'autres remarques M. le Président fait procéder au vote.

24. ADT. Convention de structuration de la filière « viande locale »

Cf. délibération n°24

Unanimité.

Didier Liennart complète l'exposé en précisant que le projet sera soutenu financièrement par des fonds leader ; cela permettra d'avoir des moyens pour prospecter les débouchés pendant l'année 2026, pour la mise en place de la filière et surtout assurer sa pérennité. Il s'agira en effet à terme d'associer les acteurs de la filière, aussi bien les producteurs, les éleveurs que les consommateurs à la gestion de l'abattoir.

François Dauphin précise également que l'activité de l'abattoir a repris sur deux jours hebdomadaires. Si on répercute les tonnages qui ont été réalisés en octobre et novembre, sur douze mois de l'année, on en serait à plus de 350 tonnes. C'est une moyenne.

25. ADT. Partenariat pour la gestion et la valorisation du verger conservatoire de Tours sur Meymont

Cf. délibération n°25

Unanimité.

IV – PÔLE « SOCIAL »

26. SOC. Achat de parcelle pour la réhabilitation du local de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ambert

Cf. délibération n°26

Unanimité.

27. SOC. Nouveaux tarifs pour le portage de repas à domicile

Cf. délibération n°27

Unanimité.

28. SOC. Convention de partenariat des espaces France Services avec l'association « Tous mobiles, le réseau solidaire en Livradois Forez »

Cf. délibération n°28

Unanimité.

M. le Président donne la parole à une habitante du territoire qui souhaite intervenir au sujet des déchets.

« Merci M. le Président de me donner la parole. J'ai en face de moi des élus qui votent des décisions. J'ai fait un constat écœurant. Il y a quelques années je rentre dans une pharmacie, je demande le médicament que je voulais, un produit homéopathique ; le tube qui le contenait se trouvait dans cette petite boîte depuis des dizaines d'années (elle montre une petite boîte aux membres de l'assemblée). Et puis, il y a trois ou quatre ans, je me trouvais à Clermont-Ferrand, je rentre dans une pharmacie, et je réclame mon renouvellement, on me présente cette boîte (elle montre une seconde boîte aux membres de l'assemblée). Je m'exclame : « mais il y en a deux là-dedans ! » ; la pharmacienne me répond que non, c'est effectivement toujours le même flacon, avec un packaging multiplié par deux. Et puis l'année dernière, je vais à la pharmacie à Ambert, je demande à nouveau un renouvellement de ce même produit, et on me présente cette boîte-ci. Alors je demande : « Mais dans cette boîte, il y en a au moins deux, et même trois ! ». On me répond que non, et c'est bien toujours le même flacon, ... Je vous l'ai d'ailleurs apporté d'ailleurs pour vous le montrer. Actuellement, donc, il est vendu avec cette boîte, alors qu'à l'origine, il l'était avec celle-ci. Alors ça sert à quoi ? C'est un médicament très courant ; beaucoup de monde l'achète. Voilà comment nous vivons ! Nous croulons sous nos ordures ! Et ça, ça sert à les multiplier par trois ! Alors, Messieurs, Mesdames les Élus, lorsque vous votez vos décisions, faites remonter... J'aimerais bien que cela aille jusqu'au sommet ! »

Applaudissements.

M. le Président : « Merci, Madame, pour votre démonstration. »

Alain Molimard : « Effectivement, nous ne pouvons qu'acquiescer. Nous allons passer au rapport d'activités du service « Déchets ». Je voudrais quand même féliciter les agents. Toutes les années ce rapport est très complet. Cette année, il y a plus de pages : cela témoigne de l'évolution du traitement des déchets ainsi que de son évolution certainement future. D'ores et déjà je veux remercier ce service tant du point de vue de la qualité de ce rapport que de la qualité du travail de ramassage des déchets. »

V – PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »**29. STE. Élimination des déchets – rapports d'activités 2024**

Cf. délibération n°29

Unanimité.

AR Prefecture

063-200070761-20260129-2026_01_29_00-DE
Reçu le 05/02/2026

Marc Joubert souhaite que le tableau des enjeux 2026/2032 soit envoyé à toutes les communes afin qu'elles puissent communiquer à ce sujet auprès de leurs habitants.

30. STE. Convention pour la filière élargie du producteur pour les articles de bricolage et jardin 2025/2027

Cf. délibération n°30

Unanimité.

31. STE. Refacturation des coûts de traitement des pneumatiques issus des déchetteries et signature d'un nouveau contrat avec ALIAPUR

Cf. délibération n°31

Unanimité.

32. STE. Refacturation des frais engagés par ALF dans le cadre de la gestion de la crise de la filière textile à l'éco-organisme Refashion

Cf. délibération n°32

Unanimité.

33. STE. Signature d'une nouvelle convention de collecte avec EMMAÛS

Cf. délibération n°33

Unanimité.

34. STE. Convention avec l'association « les Chutes de la Dore » (matériauthèque) 2025/2026

Cf. délibération n°34

Unanimité.

35. STE. Convention avec l'association Récup'Dore Solidaire (Ressourcerie) pour l'année 2026

Cf. délibération n°35

Unanimité.

V – PÔLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »

36. CSVA. Délégation de signature du conseil au président pour les conventions d'utilisation de la piscine intercommunale

Cf. délibération n°36

Unanimité.

37. CSVA. Subvention exceptionnelle 2025 à l'association « Foyer rural de Valcivières »

Cf. délibération n°37

Unanimité.

Motion Détours

Didier Liennart donne lecture de la motion demandée par l'association Détours.

Questions diverses

- Marc Joubert indique le problème est le même pour ce qui concerne les Missions Locales.
- Il ajoute qu'il a été informé par l'association de l'AMF qu'un nouveau calcul de la DSR (Dotation de solidarité rurale) a été élaboré : elle va être calculée en fonction de la typologie des voiries à présent ; par ailleurs les données relatives au linéaire de voiries communales goudronnées seront communiquées par l'IGN à présent. En ce qui concerne la commune de Viverols, le kilométrage va être divisé par deux du kilométrage avec une incidence importante sur la DGF par conséquent. Il encourage les communes à communiquer au Préfet la délibération jointe au mail de l'AMF.
- François Dauphin rappelle qu'un mail a été envoyé au sujet de la lutte contre les chenilles processionnaires. Une commande groupée de pièges va être effectuée par la FRODON et il invite les maires à faire leur commande avant le 15 décembre s'ils sont intéressés, en contactant le service « développement durable ».

En l'absence d'autres remarques, M. le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux membres de l'assemblée, et lève la séance du conseil communautaire.